

Sujet: [INTERNET] SECTEUR CHATELLERAULT

De : Vincent Deblaise <vincent.deblaise@free.fr>

Date : Fri, 23 Feb 2018 14:03:30 +0100

Pour : pref-ep-2x3voiesa10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un courrier d'observations concernant le projet d'aménagement à 2x3 voies entre Poitiers sud et Veigne.

Cordialement.

Monsieur DEBLAISE Vincent

| | |
|---|---|
| courrier enquete publique a10.docx | Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64 |
|---|---|

Mr DEBLAISE Vincent

9 Chemin du moulin neuf

86100 CHATELLERAULT

TEL 05.49.85.68.17

Monsieur le commissaire enquêteur

Châtellerault, le 23 février 2018

Bonjour Monsieur,

Dans le cadre du projet d'élargissement de l'autoroute A10 entre Veigné et Poitiers, j'aimerais avoir les précisions sur la partie de la commune de Châtellerault au niveau des châteaux d'eau et du passage au-dessus de la vallée de l'Envigne.

J'aimerais connaître les valeurs du niveau sonore engendré par l'autoroute au niveau de la parcelle N° DT246 (adresse : 9 chemin du Moulin neuf 86100 Châtellerault).

Pour cela :

Quel est le périmètre d'étude pour les niveaux acoustiques ?

Est-ce que la parcelle précitée appartient à cette zone ?

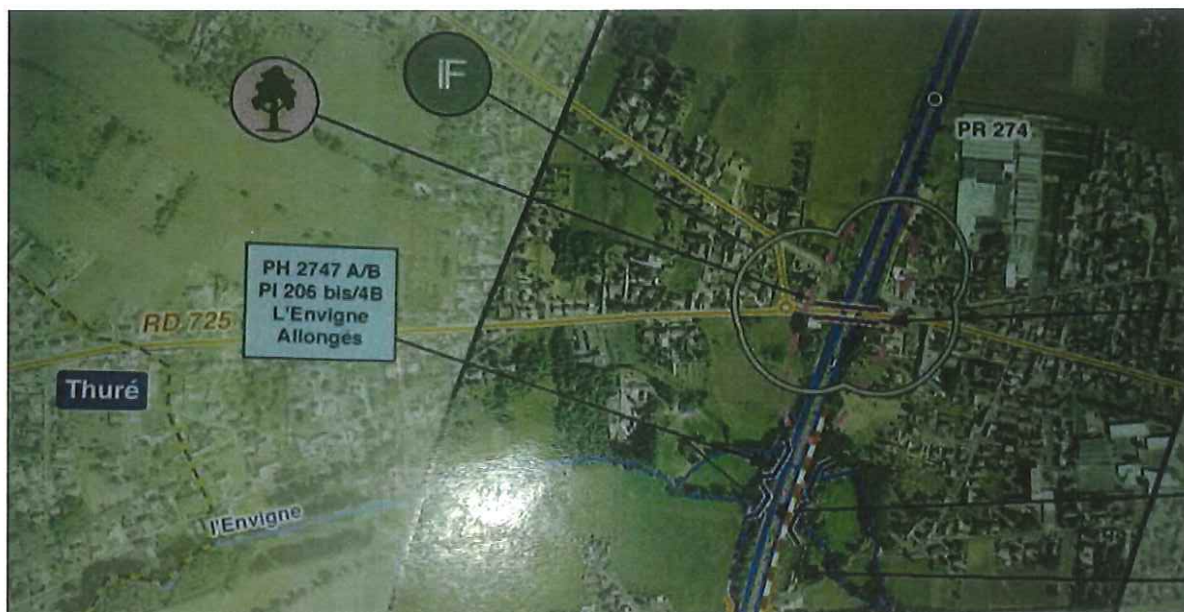
Est-ce que la topographie est prise en compte pour déterminer les zones d'études (autoroute en pente sur cette zone => camions en frein moteur ou bien accélérés) ?

Aujourd'hui, on peut noter la présence d'un mur acoustique côté Est (coté centre-ville), est ce que ce système est absorbant ?

Quelle est l'impact de ce mur sur le côté Ouest de cette zone ?

De quand date la dernière étude sur cette zone ?

Est-ce qu'une étude est prévu dans cette zone, si oui, quand ?



Il semble que la zone ci-dessus a été identifiée comme nécessitant un traitement acoustique. Quelle est l'origine de ce classement ?

Quand et comment ce classement a-t-il été défini ?

Merci d'avance pour votre retour d'information et la précision de celui-ci.

Cordialement.

Mr DEBLAISE Vincent